

Pourquoi effectuer une surveillance des marques ?



- L'INPI ne vérifie pas la disponibilité d'une marque lors de son dépôt : des marques conflictuelles peuvent donc être enregistrées sans que vous en soyez informé !
- il existe une procédure d'opposition, moins onéreuse qu'une action judiciaire qui doit être mise en œuvre dans un délai très court à compter de la publication de la demande de marque litigieuse.
- la tolérance de marques approchantes peut compromettre une future action en contrefaçon.
- la surveillance constitue un excellent moyen d'observation de l'environnement concurrentiel et de veille marketing.

N'hésitez pas à nous contacter

Pour de plus amples informations concernant la surveillance des marques et nos tarifs pour cette prestation, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT

Paris

31-33, rue de la Baume
75008 PARIS
Tél : +33 1 45 26 36 90

Lyon

12, rue Boileau
69006 LYON
Tél : +33 4 72 69 84 30

Marseille

2 rue de Beausset
13001 MARSEILLE
Tél : +33 4 65 38 19 66

Grenoble

20 rue Durand Savoyat
38000 GRENOBLE
Tél : +33 4 56 24 03 94

Bordeaux

137 cours Victor Hugo
33000 BORDEAUX
Tél : +33 5 24 73 74 66

Rennes

Immeuble des 3 Soleils,
20 rue d'Isly,
35000 RENNES
Tél : +33 2 21 07 04 29

Saint-Étienne

Espace Fauriel 35 rue
des frères Ponchardier
42100 SAINT-ETIENNE
Tél : +33 4 77 32 21 05

Lausanne

Suisse
Voie du Chariot, 3
CH-1003 LAUSANNE
Tél : +41 21 560 55 98

Genève

Suisse
rue du Commerce 4
CH-1204 GENÈVE
Tél : +41 22 819 18 43

Munich

Allemagne
Leopoldstrasse 244
DE-80807 MUNICH
Tél : +49 89 208 03 94 04